INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS

Chers administrés,

La période de campagne présidentielle qui s'ouvre nécessite quelques rappels généraux.

Tout d'abord, la Municipalité de Peyrehorade rappelle qu'elle est ouverte à l'expression et au débat démocratique, dans le respect des lois, de la liberté de chacun et de l'égalité entre les candidats et leurs représentants.

Ainsi, les demandes formulées par les équipes de campagne, notamment pour l'organisation de réunions, stands ou actions de terrain sur le domaine public, sont examinées dans le respect des règles applicables à l'occupation du domaine public et du principe d'égalité de traitement. Soit par les services de la Préfecture, soit par ceux de la commune, selon les cas.

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet de l'autorisation de l'autorité compétente (Préfet ou Maire), selon le lieu et la nature de la demande, comme c'est le cas pour chaque campagne électorale (municipale, cantonale, régionale).

La Municipalité veillera, comme la loi l'impose, à ce que les mêmes règles soient appliquées à l'ensemble des candidats et équipes de campagne.

Merci à chacun de respecter les règles d'usage des espaces publics et de prendre contact avec la mairie suffisamment en amont pour toute demande d'occupation.

La Municipalité